Questions Orales

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, ma question portait sur les employés de longue date du gouvernement canadien et le premier ministre suppléant ne m'a pas dit combien d'entre eux désiraient venir au Canada. Je vais donc formuler ma question autrement au premier ministre suppléant.

Des voix: Bravo!

• (1410)

M. Stanfield: Ainsi, combien d'employés du gouvernement qui sont vietnamiens et qui désirent venir au Canada en sont empêchés par les autorités vietnamiennes? Serait-ce simplement qu'ils n'ont pu obtenir de réponse, qu'ils ont essuyé un refus, ou que le gouvernement du Canada a décidé qu'en l'occurrence, il ne serait pas justifié à adopter une attitude humanitaire au lieu d'une attitude strictement légaliste à l'endroit de ceux qui ont servi notre pays pendant bien des années?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du nombre de demandes. Peut-être mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, connaît-il le nombre de ceux qui désirent venir au Canada et à qui le gouvernement canadien a accordé des visas. Je ne puis que répéter que ce n'est pas nous qui créons des obstacles. La difficulté vient de ce que le gouvernement de la République du Vietnam du Sud n'était pas disposé à délivrer des permis.

VIETNAM—LE DROIT DES AUTORITÉS SUD-VIETNAMIENNES QUANT AUX AVIONS CANADIENS—LA POSSIBILITÉ D'AFFECTATION D'AGENTS D'IMMIGRATION À SAIGON

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement canadien reconnaît-il au gouvernement sud-vietnamien le droit de monter à bord des avions canadiens et de décider qui doit y prendre place?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, tant que ces avions sont au Vietnam du Sud, ils relèvent de l'autorité du gouvernement du Vietnam.

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, j'espérais que le gouvernement adopterait non pas une attitude légaliste mais une attitude humanitaire. Puisque le gouvernement se soucie tellement des règlements sud-vietnamiens, va-t-il dépêcher à Saigon plusieurs agents d'immigraton pour faciliter le départ des Vietnamiens qui reçoivent des visas, de sortie que ce soit des membres du personnel de l'ambassade ou d'autres Vietnamiens?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cette question devrait être adressée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de qui elle relève.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement l'inquiétude des députés de l'opposition, mais la présence d'un agent d'immigration à Saigon n'aiderait aucunement à la solution du problème évoqué par mon collègue. Nous avons délivré des visas. Nous avons communiqué les noms de 14,000 parents désignés et parrainés qui nous ont été fournis depuis deux ou trois semaines par des Canadiens d'origine vietnamienne ou cambodgienne. Nous avons fait de notre mieux pour en repérer le plus possible, mais c'est très difficile dans les

circonstances actuelles pour des raisons évidentes. Nous avons délivré des visas à plusieurs centaines de personnes avant que le gouvernement sud-vietnamien nous demande assez énergiquement de nous en abstenir, car il ne délivrerait pas de visas de sortie, ce qui est sa prérogative. Dans ce court laps de temps, cependant, nous avons envoyé des lettres à quelque 1,100 familles, leur faisant connaître, au meilleur de notre connaissance, la liste de toutes les personnes nommées et désignées au Canada et manifestant notre intention de les accepter à titre spécial en tant qu'immigrants désignés et parrainés, advenant qu'elles réussissent à sortir du Vietnam du Sud. C'est là que se pose la difficulté.

Bien que cette question relève de la compétence des Affaires extérieures, je puis dire au chef de l'opposition qu'il y a déjà plusieurs semaines nous avons indiqué à nos gens à Saigon que nous accueillerions et accepterions certes les citoyens sud-vietnamiens du genre de ceux qu'il a décrit. Mais je reviens à ceci: jusqu'à tout récemment, jusqu'ici de fait, on a eu du mal à obtenir des visas du gouvernement du Sud-Vietnam qui les refuse aux adultes de 17 à 43 ans.

VIETNAM—LA PROCÉDURE POUR LES DEMANDES DES CANDIDATS VIETNAMIENS À L'IMMIGRATION AU CANADA

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre comment il se propose de traiter ces demandes d'admission vu que le gouvernement vietnamien refuse d'y accéder?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons communiqué avec les autorités américaines en vue de déterminer quels sont leurs projets, s'il en est, en prévision d'une évacuation en masse de cette partie du monde. Nous leur avons dit que dans le cas des personnes dont j'ai parlé, où nous avons donné des avis écrits, nous respecterons tous nos engagements pour ce qui est de les recevoir au Canada si elles parviennent à quitter leur pays. J'ai déjà dit à la Chambre comment nous procéderions dans le cas des personnes qui ne sont ni parrainées ni nommément désignées, et qui demanderaient le statut de réfugié.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'APPARENTE RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'AUTOCHTONES PARTICIPANT À L'ENQUÊTE BERGER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions extrêmement importantes au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous apprenons que les subventions accordées aux associations d'autochtones et de protection de l'environnement qui participent à l'enquête préalable à la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie ont été considérablement réduites. Cette mesure s'applique-t-elle uniquement aux associations qui participent à l'enquête ou bien les associations d'autochtones dans leur ensemble doivent-elles s'attendre à des restrictions générales, notamment à l'égard des programmes de recherche, des travaux sur le terrain et des recherches relatives aux revendications territoriales?